

Procès-verbal de la réunion tenue le mardi 03 janvier 2017 à 18h30 à Bruxelles.

RÉF: CDWP/17.01/WG

Présents: VZF: Freddy HOSTE – Tomas CASSIMAN.
FFBN: Billy WILLIAMS.
Wouter GEORGES, secrétaire-général

1. Approbation procès-verbal CDWP dd. 29.11.2016

Le procès-verbal est lu et approuvé.

2. Composition CDWP

Un appel général pour le recrutement d'un membre effectif FFBN et 2 membres réserves (1 par fédération régionale) a été lancé.

Pour le moment la FRBN n'a pas encore reçu aucune candidature écrite. Date limite = 16 janvier 2017.

Toutefois il s'avère que la FFBN présentera probablement Stéphane DIEU, ancien arbitre WP (inter)national, comme candidat effectif.

3. Courrier:

- La CDWP a pris connaissance des listes des joueurs pour le 2^e tour du championnat WP Super-Ligue Seniors Messieurs.

4. Examen rapports arbitres

4.1. Match 20/SL ENL – CCM du 12/11/2016: rapport arbitre DESRUMAUX

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre V. DESRUMAUX.

La Commission de Discipline a pris connaissance de la lettre du club ENL WP La Louvière au sujet de cet incident.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **2 journées** pour le joueur **Geoffrey GUICHART (CCM)** pour brutalité (multiples coups de poings sur son adversaire). Il n'y a pas de récidive de brutalité au cours des deux dernières années de sorte qu'une suspension automatique supplémentaire ne peut pas être imposée. Toutefois le joueur concerné a été convoqué à comparaître devant la Commission de Discipline WP vu sa grave mauvaise conduite.

Est invité et présent à la séance : joueur **Geoffrey GUICHART (CCM)**.

Après avoir entendu le joueur Geoffrey GUICHART,

qui donne des précisions additionnelles sur les circonstances de cet incident ;

qui tient à remercier la Commission de Discipline pour l'opportunité de pouvoir développer sa version des faits ;

qui prétend que son adversaire Y. LEEMANS (ENL WP) a provoqué sa réaction ;

qui rejette d'avoir eu l'intention de blesser son adversaire de manière intentionnelle, au contraire il déclare avoir eu lui-même des douleurs fortes suite à une blessure chronique au dos.

Vu le fait que la Commission de Discipline WP juge en outre que les images vidéos soumises par le club ENL WP ne peuvent pas être considérées comme élément de preuve concluant, la Commission de Discipline décide finalement après délibération d'infliger une suspension supplémentaire de **1 journée** au joueur **Geoffrey GUICHART (CCM)** vu sa violence verbale après son exclusion définitive pour brutalité.

Frais : à charge de **CCM Mons**.

4.2. Match 404/SH III RES RZV – HELIOS du 10/12/2016: rapport arbitre DEPUYDT

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre A. DEPUYDT.

Sur base du rapport de l'arbitre la Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 journée** pour le joueur **Eduard ORASTEANU (HELIOS)** pour carte rouge (catégorie 2 * mauvaise conduite et violence verbale).

Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

5. Divers: néant.

Le rapporteur, Wouter GEORGES, Secrétaire-général

Prochaine réunion Commission de Discipline Water-polo:
MERCREDI 08 FÉVRIER 2017 – 18h30 - BUREAU FEDERAL BRUXELLES